

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du vendredi 28 février 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 21/02/2020

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Danielle LACOMBE

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Bruno FILIOL, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Pierre BOUCHISSE, Bernard BIOT

Représentés:

Absents: Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Marie Lyse DUNION, Cyril CARRIERE

Objet: Vote du compte administratif - SAINT CERNIN - 2020_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LACOMBE Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par DUJOLS Andre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	413 419.11			254 685.88	413 419.11	254 685.88
Opérations exercice	432 614.82	744 660.53	837 415.29	1 125 646.50	1 270 030.11	1 870 307.03
Total	846 033.93	744 660.53	837 415.29	1 380 332.38	1 683 449.22	2 124 992.91
Résultat de clôture	101 373.40			542 917.09		441 543.69
Restes à réaliser	531 500.00	210 000.00			531 500.00	210 000.00
Total cumulé	632 873.40	210 000.00		542 917.09	531 500.00	651 543.69
Résultat définitif	422 873.40			542 917.09		120 043.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 12 MARS 2020
et publication ou notification du

Le Maire,
A. DUJOLS

20 AVR. 2020

